L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 734/735 - Février 2023 - 59ème année - 1,50 €

FO 44

NON à la réforme des retraites !

FACE À L'ENTÊTEMENT DU GOUVERNEMENT, ON MONTE D'UN CRAN !

GRÈVE TOTALE
À PARTIR DU 7 MARS

Commission Administrative de l'UD FO 44 ouverte aux militants
Plus de 200 participants étaient présents le lundi 16 janvier 2023

● Extraits de l'introduction de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union Départementale

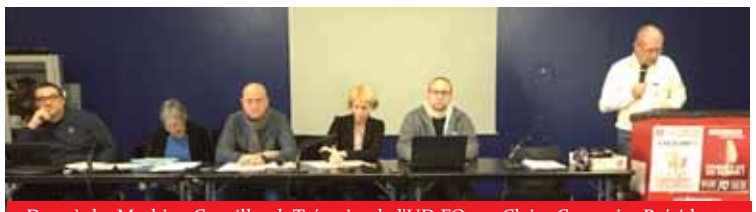

De g. à d. : Mathieu Cornillaud, Trésorier de l'UD FO 44. Claire Compain, Présidente de l'Union départementale des Retraités FO 44. Yann Couroussé, Secrétaire-adjoint de l'UD FO 44. Anne-Cécile Trégret, archiviste de l'UDFO44. Adrien Leclerc, Secrétaire-adjoint de l'UD FO 44. Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'UD FO 44.

« Élisabeth Borne a présenté mardi dernier le 10 janvier « sa réforme », enfin quand je dis réforme, je devrais dire « contre-réforme », parce que normalement on parle de réforme pour améliorer la situation des salariés, ce qui n'est pas le cas. Je résume : passage de 62 à 64 ans, accélération de la mise en oeuvre de la réforme Touraine.
Comme le camarade Souillot le disait la semaine dernière à la CE confédérale « on prend tous une peine de deux ans ferme », et je trouve la formulation excellente et elle correspond à la situation.
Alors mes camarades comme vous l'avez vu, dès le soir même, toutes les organisations syndicales, je dis bien toutes les organisations syndicales se sont réunies et ont lu un communiqué de mobilisation avec comme point de départ le 19 janvier prochain.

Le camarade Souillot à la Commission Exécutive confédérale a rappelé que depuis le mois de juin dernier, il y avait eu 7 communiqués intersyndicaux, là aussi c'est assez nouveau.
Depuis maintenant plus de 10 ans, il y avait souvent des communiqués et des déclarations avec la CGT, la FSU, Solidaires et puis la CFDT, l'UNSA, la CGC et la CFTC restaient de leur côté soutenant même les gouvernements en place. Et bien là, c'est nouveau, 7 communiqués intersyndicaux sur tous les sujets, à commencer par l'assurance chômage. Et puis au-delà de ce front commun 80% des français sont opposés au recul de la retraite à 64 ans et plus précisément 95% des salariés actifs. (…).

Je rappelle que dans la dernière période nous avons eu deux victoires : le gouvernement avait décidé de réduire par décret les allocations chômages de 40% sous prétexte de passer en dessous d'un certain pourcentage de chômage. Ce décret devait être publié le 3 janvier, et là c'est aussi le produit du front commun de toutes les organisations syndicales, le gouvernement a reculé et ne mettra pas pour l'instant en place son décret. La deuxième victoire mes camarades, c'est que les fonds de l'AGIRC ARRCO (retraites complémentaires), 65 milliard tout de même, devaient être transférés à l'URSSAF. En fait l'objectif du gouvernement, c'était de récupérer la manne. Et bien là aussi le gouvernement a décidé de reculer (…).

Sur les éléments techniques et financiers : on nous dit qu'il y a un déficit, que le déficit serait peut-être de 12 milliards en 2027. 12 milliards c'est à peine 0,5% du produit intérieur brut et on pourrait mettre ces 12 milliards en parallèle avec les 150 milliards d'aides attribuées aux entreprises sur la seule année 2022. 12 milliards de déficit, mais actuellement les « dépenses » de retraites s'élèvent à 13.8% du PIB.
Selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), on passerait à 13.7% en 2027. Le COR prévoyait dans son rapport en 2019 un déficit pour 2022 de 10 milliards. La réalité est la suivante: pour 2022, le régime de base est excédentaire de 3.2 milliards d'euros et l'AGIRC ARCCO est excédentaire de 3,7 milliards d'euros. Ça fait 6,9 milliards d'euros d'excédent, là où le COR il y a 3 ans nous annonçait un déficit de 10 milliards ! (…)
En 2019, ils prévoyaient 25 milliards d'euros de déficit pour 2027 et les mêmes aujourd'hui 3 ans après prévoient 12 milliards d'euros de déficit. Ces gens-là sont des grands spécialistes, mais ils se trompent de plusieurs milliards d'euros.

Toutes les organisations syndicales se sont réunies et ont lu un communiqué de mobilisation avec comme point de départ le 19 janvier prochain.

La réforme nous dit-on devait rapporter 12 milliards d'euros avec un recul de l'âge de la retraite à 65 ans. Cette réforme, avec son recul à 64 ans, rapporterait 9 Milliards d'euros en 2027. Repousser l'âge de départ à la retraite va engendrer comme vous le savez des dépenses supplémentaires en termes de prestations sociales, d'assurance maladie, d'invalidité et d'assurance chômage. Le fait de reculer l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans va engendrer 5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. 9 milliards d'euros d'économies réalisées d'un côté moins les 5 milliards qu'il va falloir dépenser, cela fait 4 milliards. Le gain de la réforme pour 2027, c'est 4 milliards (…). 4 milliards, au niveau de la Nation, c'est une goutte d'eau. SANOFI, qui s'en met plein les fouilles, a réalisé un bénéfice en 2022 de 60 milliards d'euros. SANOFI a reçu 1,8 milliards d'euros d'aides de l'Etat grâce à nos impôts. Les fournisseurs d'énergie engrangent pour leur part 80 milliards de bénéfices (…)

Camarades, il y a un autre aspect. A 61 ans, un salarié sur deux ne travaille plus, à 62 ans au moment de partir à la retraite – dépêchez-vous de partir – c'est 58% des salariés qui ne travaillent plus. Et ils ne travaillent plus pour plusieurs raisons, parce qu'ils sont fatigués, parce qu'ils sont invalides, parce qu'ils sont en congés de longue maladie. Mais dans la majorité des cas de figure, c'est tout simplement parce qu'ils se sont fait virer. 4 salariés sur 10 après 50 ans connaissent une période de chômage, de longue maladie ou d'invalidité. Alors pourquoi mes camarades reculer l'âge de départ à la retraite. Je réfléchis je ne trouve pas de réponse satisfaisante.
Élisabeth Borne a présenté sa réforme comme un progrès social. Bigre ! 85 % du SMIC, 1 200 euros ça fait 100 euros de plus qu'actuellement. Mais comme vous le savez ou pas les 1 200 euros bruts de pension c'est pour une carrière pleine. Cette mesure a été mise en place en 2003. Macron pouvait la mettre en œuvre dès 2017, comme avant lui Hollande, Sarkozy et Chirac. Ils ont tous oublié ! (…) 100 euros seulement pour ceux qui auront une carrière pleine ! Mais, mes camarades, la grande majorité des femmes n'atteignent jamais les 42 annuités, les 43 annuités je n'en parle même pas. 28% des femmes étaient à temps partiel en 2021.
En 2020, la pension moyenne des femmes était de 1 154 euros. La pension moyenne des hommes était de 1 931 euros. 40% d'écart. Alors on nous explique à longueur de journée que les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, c'est 22%. Et on oublie toujours de dire, que l'écart au niveau des pensions ce n'est pas 22%, c'est 40%. C'est incroyable ça, mais pourquoi vous plaindre puisque de toute façon à 67 ans il y aura annulation de la décote !

Les cortèges, ça montre la puissance d'un mouvement. Mais le plus important, c'est la grève.

Autre sujet, les carrières longues, amélioration ? Alors le camarade Frédéric Souillot nous a donné son propre exemple. Le camarade Frédéric Souillot a commencé à travailler à 15 ans. Il bénéficie donc des carrières longues. Alors, on nous dit qu'elles vont été améliorées. Le camarade pouvait partir avec les mesures actuelles à 60 ans et 9 mois et puis avec la réforme ça sera 61 ans et 9 mois. Pour lui la peine ce ne sera pas deux ans, ce sera qu'un an, mais ce sera quand même une peine. C'est ça les carrières longues.

Et la pénibilité ! Macron a supprimé 4 des 10 critères liés à la pénibilité. Mais, dans le cadre de la « réforme de progrès social », 3 des critères supprimés sont remis dans le jeu. Le critère « exposition aux agents chimiques dangereux » n'est pas rétabli. Les camarades de la Chimie apprécieront. Faites le calcul, il y avait 10 critères, il en a retiré 4 en 2017 et il en remet 3. Eh bien, on est à – 1. (…)

Enfin, on nous explique que chez les pays voisins les salariés partent à 65, 66 ou 67 ans et qu'il faudrait que l'on fasse de même chez nous. Qu'en est-il ? En Allemagne, l'âge légal de départ à la retraite est à 65 ans et 8 mois. Mais ce que l'on ne nous dit pas, c'est que la retraite anticipée est possible à 63 ans avec 35 annuités de cotisation et la décote maximum est de 9,6%. En Espagne, l'âge légal est à 65 ans, mais avec 37 annuités. Et vous pouvez partir en retraite anticipée à 60 ans avec 35 annuités et sans décote. (…)
Je pense que, dans la situation dans laquelle nous sommes, nous pouvons gagner. (…) En face, ils sont fissurés. Macron est le représentant du capital financier et son seul objectif, c'est d'abaisser le coût du travail. Il veut passer en force. Il a déjà essayé de passer en force en 2019 / 2020. Il s'est retamé (…).

Je pense qu'il y a aujourd'hui un « ras-le-bol » et une révolte et que les gens ne vont pas se laisser faire. Il faut frapper fort le 19 par la grève.
Le Figaro titrait la semaine dernière « *l'exécutif craint plus les grèves que les cortèges* ». Et je pense que *Le Figaro* a raison. Les cortèges, ça montre la puissance d'un mouvement. Mais le plus important, c'est la grève et en particulier quand elle est reconduite. (…) Je suis pour que la journée du 19 soit la plus puissante possible en termes de grèves et de manifestations. Mais, je vous appelle à réunir les salariés le 20, le 23 et vous verrez bien ce que vous disent les salariés. Et s'ils vous disent qu'il est temps de montrer sa détermination et bien allez-y, on les suit.

Tout le monde comprend bien que dans ces conditions, le rapport de force, c'est la grève. Mais les salariés ont de moins en moins d'argent, alors comment on fait ?

C'est la raison pour laquelle, nous avons modifié les modalités d'attribution de l'aide confédérale pour faits de grève : de 12€ à 30€ par jour entier, mais cette fois sans délai de carence, c'est-à-dire dès le 1er jour dès lors que le syndiqué fait grève au moins 3 jours

(Applaudissements).

Mathieu et moi-même proposons d'ajouter 5€ sur la base de notre fonds de grève départemental. N'hésitez pas à le faire savoir car c'est un puissant levier pour inviter les non-syndiqués à nous rejoindre et à se mobiliser. Ça sert à ça le syndicat !
Et il n'est pas interdit que les syndicats à leur niveau rajoutent une part quand ils le peuvent.

(Applaudissements) ■

Communiqué national du 11 février 2023

L'intersyndicale est prête à durcir le mouvement

Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures.

Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque dorénavant, plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme.

Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement, comme les parlementaires, ne peuvent y rester sourds.

Durant la poursuite des débats parlementaires, les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse vont poursuivre la mobilisation et l'amplifier. Ainsi, elles appellent à une journée d'actions interprofessionnelles sur l'ensemble du territoire le 16 février. A cette occasion, les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales manifesteront à ALBI pour appuyer l'ancrage fort de ce mouvement partout sur le territoire, dans les petites villes comme dans les plus grandes.

Par ailleurs, les parlementaires appelés à se prononcer sur ce projet de réforme doivent entendre comme le gouvernement, le mécontentement de la population, et rejeter massivement ce texte. Il en va de leur responsabilité. C'est dans ce cadre que l'ensemble des secrétaires généraux et présidents écriront à chaque parlementaire de l'arc républicain pour réaffirmer notre opposition et celle de la population. Parallèlement, nous appellerons nos structures locales à interpeler député-es et sénateurs-trices dans leurs circonscriptions.

Enfin, si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité.e.s à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

L'intersyndicale se réunira le 16 février au soir. D'ici là, elle appelle le gouvernement à retirer son projet de loi et les parlementaires à prendre leurs responsabilités face au rejet massif de la population face à ce projet injuste et brutal.

Paris, le 11 février 2023

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE

UNION DEPARTEMENTALE

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 59ème année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

Édito

par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Grève totale !

Ce samedi 11 février, les manifestations ont une nouvelle fois été impressionnantes, au même niveau que le 31 janvier dernier !

À quatre reprises déjà, les salariés et la population ont manifesté par millions, à l'appel de la totalité des organisations syndicales, pour le retrait de la réforme qui prévoit notamment un report de l'âge légal à 64 ans, un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, et la liquidation des régimes spéciaux.

En Loire-Atlantique, près de 100.000 personnes se sont mobilisées à Ancenis, Châteaubriant, Nantes et Saint-Nazaire. Mais le gouvernement, de plus en plus isolé, maintient tout de même son projet de loi.

Lors de la présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale le 6 février dernier, Olivier Dussopt a assuré qu'il n'existait pas d'autre solution que celui de demander « *un effort aux français* », car notre système de retraite par répartition était menacé de 12,4 milliards de déficit en 2027.

«*C'est une réforme ou la faillite*», a ensuite abondé Gabriel Attal, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Qui peut croire encore à de pareilles sornettes ?

Auditionné récemment à l'Assemblée Nationale, le président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) le dit lui-même : « *les dépenses de retraite ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, elles diminuent plutôt à terme* ».

Et il suffit d'observer les chiffres. En 2022, les exonérations de cotisations pour la seule branche de l'assurance vieillesse (régime de base) se sont élevées à 17,3 milliards d'euros.

Il y a 35 milliards dans le fonds de réserve des retraites et 116 milliards de réserve au niveau des retraites complémentaires... sans compter les 24 milliards de la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

L'Agirc-Arrco, principal régime de retraite complémentaire, a une réserve de plus de 68 milliards d'euros et son endettement est égal à zéro. En 2022, l'excédent de l'Agirc-Arrco s'est élevé à 3,7 milliards d'euros et celui du régime de base à 3,2 milliards d'euros.

C'est cela la réalité !

Ils demandent « *des efforts aux français* », mais continuent de présenter la réforme des retraites comme une réforme « *de justice sociale* » en mentant sans vergogne.

Le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, s'est encore pris les pieds dans le tapis à France Inter ce week-end, lorsque le journaliste lui rappelle que le 11 janvier dernier, il affirmait à tort, que 2 millions de retraités bénéficieraient d'une majoration de pension de 100€ pour atteindre 1 200 € brut. Dans la réalité, cette mesure concernerait au mieux que quelques milliers de retraités.

Le président de la République et le gouvernement s'entêtent donc. Il est par conséquent nécessaire maintenant de monter d'un cran et de bloquer le pays par la grève. Les millions qui ont manifesté ont ouvert la voie et veulent le retrait du projet de loi.

Les organisations syndicales nationales appellent à « *durcir le mouvement* » : « *Enfin, si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes*» [1].

Une nouvelle fois toutes les organisations syndicales revendiquent d'une seule voix le retrait du projet de loi du gouvernement.

Ceux qui rêvent de fissurer le front uni des syndicats en sont pour leur frais, à commencer par le député « Renaissance », Marc Ferracci, qui a fait voter vendredi dernier (10 février) un amendement proposant la mise en place d'un système universel de retraite « *faisant converger les différents régimes* ».

Forts de ce front uni et de la détermination de millions de salariés, nous allons tout mettre en œuvre pour organiser la grève les 7 et 8 mars prochain et mettre « *la France à l'arrêt* ».

D'ici là et en particulier le 16 février nous mobiliserons sur cet axe (diffusions de tracts, collages, assemblées etc.).

Et si le président de la République et le gouvernement s'obstinent, nous appellerons à poursuivre la grève.

D'ores et déjà dans plusieurs secteurs, la grève est en discussion.

Ainsi, l'intersyndicale de la RATP (CGT, FO, UNSA, CFE-CGC) a décidé d'appeler à la reconduction de la grève à partir du 7 mars.

Nous savons que le gouvernement craint par-dessus tout le blocage économique. Alors dès le 7 mars, bloquons le pays pour le retrait de cette « contre-réforme ».

[1] Lors de la réunion intersyndicale du mercredi 8 févier, la délégation Force Ouvrière a proposé une formulation plus nette, avec un appel à la grève les 7, 8 et 9 mars.

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2023

- ☐ Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : **15 €uros**
- ☐ Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : **12 €uros**

Structure .....
Trésorier .....
M@il / Tél. .....

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- ☐ Abonnement individuel : **30 €uros**

Nom/Prénom .....
Adresse .....
.....
M@il / Tél. .....

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « *L'Ouest Syndicaliste* »

80,5 milliards d'euros pour les actionnaires
la retraite des morts pour les salariés

10 raisons pour exiger son retrait :

1- LE SYSTÈME DES RETRAITES N'EST PAS EN DANGER

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien », prétend la première ministre.
Le rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR) explique le contraire : un excédent de 3,2 milliards d'euros a été dégagé depuis 2020. Le COR précise lui-même que ses projections *« ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite »*.

Le système de retraites n'est donc pas en danger, il n'y a aucune urgence financière. Cela est d'autant plus vrai que les employeurs bénéficient aujourd'hui de 65 milliards d'euros par an d'exonérations de cotisations sociales.

2- UN TRIMESTRE DE COTISATION EN PLUS PAR AN

Avec l'accélération du calendrier Hollande/Touraine, il faudra valider un trimestre de plus par an pour bénéficier du taux plein jusque 172 trimestres (ou 43 annuités) dès la génération née en 1965.

3- 64 ANS, PLUS DE PRÉCARITÉ, DE CHÔMAGE ET D'USURE !

À l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité…). Le report de l'âge légal de départ à la retraite engendrera encore plus de précarité pour les fins de carrière.

Et ceux qui pourront garder leur travail subiront une dégradation de leur état de santé, alors que **l'espérance de vie en bonne santé se situe aujourd'hui en moyenne entre 63 et 64 ans !**

Emmanuel Macron en 2019 :
« quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée… Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens: « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

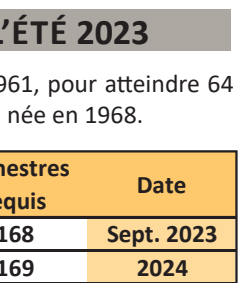

4- LE RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART, C'EST DÈS L'ÉTÉ 2023

L'âge légal de départ à la retraite est reporté de 3 mois par an à compter de la génération née en septembre 1961, pour atteindre 64 ans dès la génération née en 1968.

Année de naissance	Âge de départ	Durée de cotisation	Trimestres requis	Date
Sept.1961	62 ans et 3 mois	42 années	168	Sept. 2023
1962	62 ans et 6 mois	42 années et 3 mois	169	2024
1963	62 ans et 9 mois	42 années et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 années et 9 mois	171	2026
1965	63 ans et 3 mois	43 années	172	2027
1966	63 ans et 6 mois	43 années	172	2028
1967	63 ans et 9 mois	43 années	172	2029
1968	64 ans	43 années	172	2030

5- SERVICES ACTIFS, RÉGIMES SPÉCIAUX, CARRIÈRES LONGUES : 2 ANS DE PLUS !

Les salariés ayant cotisé 5 trimestres avant 20 ans pourront seulement espérer un départ à 62 ans, soit 2 ans de plus que la règle actuelle.

Exemple d'une fonctionnaire en catégorie active

Née en 1976, Pauline est aide-soignante. Hospitalière, elle peut bénéficier d'un départ anticipé sous réserve d'avoir exercé 17 années en catégorie active.

Attention, il lui faudra avoir validé 172 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein !

AUJOURD'HUI → **Retraite à 57 ans avec une décote**

MACRON/BORNE → **Retraite à 59 ans avec une décote**

6- LE MIROIR AUX ALOUETTES DE LA PÉNIBILITÉ

Le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...
Pour rappel, c'est Macron lui-même qui a supprimé ces critères en 2017. Par ailleurs, un 4ème critère - l'exposition aux agents chimiques dangereux - n'est pas rétabli…
La reconnaissance de la pénibilité, relevant d'un compte individuel, est tellement complexe qu'il est difficile d'en bénéficier.

7- LES RÉGIMES SPÉCIAUX ET LE CODE DES PENSIONS CIVILES DANS LE VISEUR

Le gouvernement annonce la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires, des *« discussions ultérieures »* sont annoncées pour trouver *« des mesures d'équilibre »*.

Pour ces salariés, ce sera la double peine : l'application des mesures générales et la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers. Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs…

8- REVALORISATION DES PETITES RETRAITES OU MAINTIEN DANS LA PAUVRETÉ ?

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1200 €, à une condition : avoir une carrière complète au SMIC. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes qui ont souvent des carrières hachées, ne remplissent pas ces conditions…

1 200 €, c'est à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé aujourd'hui à 1 128 euros.

9- LE MENSONGE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Le gouvernement prétend que cette réforme protègerait le montant des retraites servies. C'est Emmanuel Macron et son gouvernement qui ont délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2018 et 2021 les pertes cumulées pour les retraités représentent l'équivalent de 1,8 mois de pension.

Du fait de l'augmentation de 25 % de la CSG, 60 % des retraités ont perdu l'équivalent de 2 mois et demi de pensions.

10- DÉFENDRE NOTRE « MODÈLE SOCIAL» ?

Les représentants gouvernementaux répètent à l'envi qu'ils veulent sauver le régime par répartition et notre « modèle social ».
Ce sont les mêmes qui distribuent chaque année aux employeurs 150 milliards d'euros d'aides publiques, vidant notamment les caisses de notre protection sociale collective et asséchant les recettes publiques au détriment de l'hôpital, de l'école et de l'ensemble des services publics.

● 19 janvier : une puissante mobilisation

● Intervention FO lue dans les manifestations de Loire-Atlantique

« Nous nous félicitons de la puissance de la grève et des manifestations aujourd'hui. C'est un raz de marée et c'est normal, car avec les mesures du gouvernement, « on prend tous une peine de deux ans fermes » et c'est inacceptable.

Contre cette réforme, il y a toutes les organisations syndicales. 80% des français sont opposés au recul de la retraite à 64 ans et plus précisément 93% des salariés actifs.

Des députés « républicains » ont annoncé qu'ils ne voteraient pas le projet de loi et dans le parti présidentiel, il y a de nombreuses réticences. Et puis de nombreux patrons sont dubitatifs sur l'utilité d'un tel passage en force. C'est un fait, Macron et le gouvernement sont isolés.

Lors de sa réforme de 2019, Macron a déjà reculé. Officiellement pour des raisons liées à la crise sanitaire, en réalité grâce à la puissance du mouvement. Et d'abord et avant tout, grâce aux 40 jours de grève dans plusieurs secteurs, notamment à la RATP et à la SNCF.

Rappelez-vous, les agents se réunissaient tous les jours de la semaine en assemblées et reconduisaient la grève. Nous abordons ce bras de fer dans une situation plus favorable car tous les syndicats font front commun. Nos manifestations aujourd'hui sont puissantes, mais nous savons que l'exécutif craint les grèves plus que les cortèges. Il est plus que probable que ce soir le gouvernement ne lâche rien. Nos organisations syndicales nationales vont se réunir ce soir pour prendre des initiatives. Mais sans attendre, Force Ouvrière vous invite dès demain ou lundi à vous réunir sur vos lieux de travail et à décider de la poursuite de la grève et de la mobilisation. C'est maintenant qu'il faut mettre en place le rapport de force pour gagner !

Communiqué des organisations syndicales du département
CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires

Retraite à 64 ans, et accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, c'est NON ! Après la mobilisation historique du 19 janvier, soyons encore plus nombreux le 31

Ce 19 janvier, la grève et les manifestations ont été puissantes dans tout le pays avec plus de 2 millions de manifestants – et notamment en Loire-Atlantique: 55 000 à Nantes, 16 000 à Saint-Nazaire, 4 000 à Ancenis et 2 500 à Châteaubriant.

Fortes de cette mobilisation historique, nos huit organisations syndicales nationales ont réaffirmé leur unité ainsi que leur détermination à obtenir le retrait du projet brutal et injuste du gouvernement Macron/Borne.

Alors que 80 % des personnes interrogées se déclarent opposées à la « réforme » des retraites (93 % des salariés actifs), le gouvernement est de plus en plus isolé et minoritaire dans le pays.

Nous pouvons gagner, c'est le moment !

Faisons en sorte que la grève et les manifestations du 31 janvier soient encore plus importantes que le 19 janvier. Nous appelons l'ensemble des salariés, chômeurs, retraités et jeunes à manifester :

•Nantes 10h30 Miroir d'eau,
•Saint-Nazaire 10h00 Place de l'Amérique Latine,
•Ancenis 10h00 Station Esso,
•Châteaubriant 10h30 Place de la Mairie.

Nos organisations syndicales départementales appellent les salariés à se réunir sur leurs lieux de travail, à mobiliser largement, à faire signer la pétition, à décider des actions y compris la grève dans la continuité du 31 janvier.

Nantes, le 24 janvier 2023

■ Manitou BF - 26 janvier 2023

Reconduction votée sous forme de débrayages

Chez Manitou BF, l'entreprise de fabrication de chariots élévateurs à Ancenis, une assemblée générale à l'appel de FO, CFDT, CGC, CGT et CFTC s'est tenue de 12h à 14h. Elle a réuni au total 500 à 600 salariés. Les camarades ont fait voter la reconduction dès le 1er février sous la forme de 2h de débrayages sur le créneau 11h - 15h. Pour l'équipe du matin de 11h à 13h. Pour l'équipe de l'après-midi de 13h à 15h. Pour le personnel de journée 2h au choix sur le créneau 11h-15h. La reconduction se décidera au jour le jour.

Extrait circulaire UD FO 44 du 19 janvier 2023 - Avec la puissante mobilisation du 19 janvier (plus de 2 millions de grévistes et manifestants), le Président de la république (et son gouvernement) est de plus en plus isolé. La sagesse voudrait qu'il retire son projet, mais il ne le fait pas. Toutes les confédérations unies ont lancé un appel à la grève et à des manifestations le mardi 31 janvier. Elles invitent également les salariés à se réunir en assemblées générales pour discuter de la poursuite du mouvement. Nous devons tout faire pour, d'une part, que la journée du 31 janvier soit à la hauteur de celle du 19 (et même plus importante) et d'autre part, pour créer les conditions de la poursuite de la grève dans l'hypothèse où le Président de la République déciderait de se réfugier dans l'entêtement.

64 ans, c'est NON !

● 31 janvier : grève massive

65 000 à Nantes, 18 000 à Saint Nazaire, 6 500 à Ancenis et 3 000 à Châteaubriant, soit 92 500 sur le département contre 77 500 le 19 janvier dernier. Au niveau national, c'est le même constat. Et c'est un véritable succès. Plus que jamais il n'y a qu'une seule issue : le retrait du projet de loi du gouvernement.

Circulaire UD FO 44 - 1er février 2023

La puissance de la grève et des manifestations a été supérieure au 19 janvier dernier. Dans toute la France, ce sont plus de 2,5 millions de personnes qui ont participé aux manifestations, dont un nombre de plus en plus important de jeunes.

En Loire-Atlantique, les cortèges syndicaux ont réuni 92 500 manifestants, alors que nous étions 77 500 le 19 janvier dernier. Nous étions 65 000 à Nantes, 18 000 à Saint-Nazaire, 6 500 à Ancenis et 3 000 à Châteaubriant !

Fortes de ces succès, les confédérations syndicales réunies hier soir ont une nouvelle fois réaffirmé leur unité pour obtenir le retrait du projet Macron/Borne sur les retraites.

La majorité des salariés et, plus largement, de la population disent NON au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, NON à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation !

Dans un contexte où le gouvernement est de plus en plus isolé, sa majorité relative à l'Assemblée nationale fragilisée, plus que jamais, nous pouvons gagner. Amplifions la grève et les manifestations des mardi 7 et samedi 11 février prochains, selon les modalités définies dans le département (voir communiqué ci-contre).

Nous vous invitons à continuer à réunir les salariés sur vos lieux de travail pour organiser la grève et poser la question de la reconduction, en vous appuyant par exemple sur l'initiative des camarades de Manitou BF. À Manitou BF, où FO est majoritaire, les 600 salariés réunis le 26 janvier dernier en assemblée générale à l'appel des organisations syndicales FO CFDT CGC CGT et CTFC avaient pris la décision de reconduire la grève du 31 janvier dès le lendemain, sous la forme de débrayages de 2 heures (11h/13h00 et 13h00/15h00).

250 salariés étaient présents sur le piquet de grève aujourd'hui, sans compter les salariés qui étaient rentrés chez eux et ceux qui embauchaient à 15h00.

Décision a été prise de reconduire la grève demain, avec une action visible (banderole) sur la rocade d'Ancenis, ainsi que vendredi 3 février sous la forme d'un débrayage de 2 heures en fin de journée pour chaque équipe (11h00/13h00 - 14h20/16h20 - 19h00/21h00 - 3h00/5h00). Par ailleurs, dans un cadre intersyndical réaffirmé, les camarades appellent à la grève franche le 7 février, ainsi que le 11 février pour celles et ceux qui travaillent le samedi.

Les dispositions prises par la Confédération concernant le fonds de grève, abondées par l'Union départementale, sont un point d'appui pour continuer notre marche en avant avec détermination.

Nous pouvons gagner, nous allons gagner !

Communiqué des organisations syndicales du département
CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, FSU, UNSA et Solidaires

Après le succès du 31 janvier, une seule issue : Le gouvernement doit retirer sa réforme

Ce mardi 31 janvier, la puissance de la grève et des manifestations a été supérieure au 19 janvier dernier. Dans toute la France, ce sont plus de 2,5 millions de personnes qui ont participé aux manifestations, dont un nombre de plus en plus important de jeunes.

En Loire-Atlantique, les cortèges syndicaux ont réuni 92 500 manifestants, alors que nous étions 77 500 le 19 janvier dernier. Nous étions 65 000 à Nantes, 18 000 à Saint-Nazaire, 6 500 à Ancenis et 3000 à Châteaubriant !

Le rejet du projet de réforme des retraites, qui est ultra majoritaire dans le pays, ne faiblit pas : non au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, non à l'accélération de la durée de cotisation !

Le gouvernement doit en tirer les conséquences en retirant purement et simplement son projet de loi. C'est ce que nos huit organisations syndicales nationales ont réaffirmé dans l'unité le soir même de la mobilisation du 31 janvier.

Plus que jamais, nous pouvons gagner !

Amplifions la grève et les manifestations les mardi 7 et samedi 11 février prochains. Nous appelons l'ensemble des salariés, chômeurs, retraités et jeunes à manifester :

- *Mardi 7 février Nantes 10h30 – Miroir d'eau (arrivée aux Nefs avec possibilités de restauration sur place) Saint-Nazaire 10h00 – Place de l'Amérique Latine, Ancenis 10h00 – Station Esso, Châteaubriant 10h30 – Place de la Mairie.*

- *Samedi 11 février*

Nantes 14h00 – Miroir d'eau
Saint-Nazaire 11h00 - Gare SNCF
Ancenis 10h00 - Station Esso
Châteaubriant 14h00 - Rond-point de la Ville en bois

D'ici là, nos organisations syndicales départementales appellent les salariés à se réunir sur leurs lieux de travail, à mobiliser largement, à faire signer la pétition, à décider des actions y compris la grève dans la continuité du 31 janvier.

Nantes, le 1er février 2023

● 7 février : toujours non !

Après les succès des 19 et 31 janvier, la grève et les manifestations de ce mardi 7 février ont été une nouvelle fois massives, notamment dans le département : 45 000 manifestants à Nantes, 15 000 à Saint-Nazaire, 5 000 à Ancenis et 2 500 à Châteaubriant.
Ces cortèges nombreux sont une nouvelle l'expression du refus majoritaire de la contre-réforme Borne-Macron sur les retraites.

Extraits de la Circulaire UD FO 44 - 13 février 2023

- Aux Unions Locales
- Aux Secrétaires de Syndicats
- Aux Membres du Bureau & de la CA de l'UD
- Aux Militants

Cher(e)s Camarades,

Nous sommes pleinement engagés dans la préparation de la grève totale à partir du 7 mars pour faire reculer le projet de contre-réforme des retraites.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la journée du 16 février, à l'occasion de laquelle l'Union départementale organise une campagne d'affichage et de distribution de tracts (400 affiches et 15 000 tracts recto/verso commandés en imprimerie – voir en PJ).

J'appelle donc tous les camarades disponibles à nous rejoindre ce jeudi 16 février à 9h30 à l'Union départementale pour mettre en place des équipes de collage (j'y participerai moi-même).

Je vous invite à centraliser dès à présent auprès de Magalie, en lui indiquant les n° de téléphone, les militants qui participeront à cette campagne d'affichage. De la même manière, je vous remercie également de lui indiquer le nombre de tracts que vous souhaitez commander pour vos entreprises et administrations. Attention ! Suite au Bureau de ce matin, des premières commandes importantes sont passées : le stock disponible se réduisant vite, ne perdez pas de temps !

Pour finir, une déambulation aux flambeaux est organisée le soir à 18h30 au départ du Miroir d'Eau à Nantes : nous ne prévoyons pas de dispositif particulier sur place (pas de camion FO par exemple), mais les camarades qui le souhaitent sont bien sûr invités à s'y rendre avec nos couleurs FO.

■ Phares et balises

« À 64 ans, se balader à 35 m de hauteur sur un phare, non merci »

Résolus et déterminés, les salariés du service « Phares et balises » de Saint-Nazaire avec leurs organisations syndicales CGT et FO étaient mobilisés avec piquet de grève devant leur établissement ce 31 janvier.
Non seulement confrontés, comme tous, à la contre-réforme des retraites Macron/Borne, les agents de ce service (qui compte quelques 40 salariés), assimilés fonctionnaires, sont également confrontés au sous-effectif. Alors quand en plus il leur est promis de continuer jusqu'à 64 ans (voire plus !) à grimper au sommet des phares pour leur entretien, à naviguer sans trop se soucier de la météo pour retaper bouées, feux, et tout autre signalisation maritime, la colère est des plus palpable.
Nombreux sont ceux qui déjà s'interrogent pour savoir comment faire pour aller jusqu'à 62 ans, d'autant que près de la majorité n'a pas le statut de marin leur permettant de partir en retraite plus tôt !
C'est donc toujours résolus et déterminés que ces salariés ont rejoint la manifestation le 7 février à Saint-Nazaire, pour la défense de leurs régimes de retraite, mais aussi pour des recrutements en CDI et pas seulement CDD puisque leur ministère, bien qu'officiellement interpellé, joue les abonnés absents. ■

● 11 février : raz-de-marée

● Intervention FO lue dans les manifestations de Loire-Atlantique

« Félicitons-nous une nouvelle fois du front uni de nos 8 organisations syndicales qui revendiquent d'une seule voix le retrait du projet de contre-réforme des retraites :

- Non, le système des retraites par répartition n'est pas en danger !
- Non, le projet Macron/Borne n'est pas une réforme de justice sociale !

Celles et ceux qui l'expriment d'ailleurs le mieux, ce sont les salariés du public et du privé qui, avec leurs organisations syndicales, sur le terrain de la grève, des débrayages et des manifestations, se sont saisis massivement des mobilisations du 19 et du 31 janvier, du 7 février et encore aujourd'hui.
Ce sont ces jeunes qui, par dizaines de milliers dans toute la France, s'organisent dans leurs lycées et universités, rejoignent les cortèges pour dire NON à Macron :

- Non aux 2 ans ferme,
- Non au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans,
- Non à l'accélération du calendrier Touraine d'augmentation de la durée de cotisation !

Le refus que nous exprimons aujourd'hui est majoritaire dans le pays : 93 % des salariés actifs sont opposés au projet gouvernemental – et plus de 80 % de la population.

L'entêtement du Gouvernement, qui est pourtant chaque jour de plus en plus isolé dans l'opinion publique, nous pousse à monter d'un cran dans le rapport de force.

On le sait, ce que le Gouvernement craint par-dessus tout c'est le blocage économique du pays. Alors profitons de la période qui est devant nous, notamment du 16 février, pour tout mettre en œuvre afin de préparer la grève à partir du 7 mars prochain – **la grève, la GRÈVE TOTALE, la GRÈVE POUR GAGNER.**

Département 44

Les personnels revendiquent le Ségur pour tous

À l'appel de FO, CGT et CFDT, 400 agents du Département étaient en grève ce 2 février pour dénoncer les inégalités de Traitement dans l'attribution du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) pour l'ensemble des personnels du Département (y compris administratifs, techniques...) des services sociaux et médico-sociaux. La manifestation au départ du Département, quai Ceineray, s'est terminée avec une assemblée générale devant la Maison des syndicats, place de la Gare de l'État à Nantes. ■

Semitan

FO mobilise pour les salaires

Dès le vendredi 20 janvier, la section syndicale FO Semitan a appelé à la grève pour l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Cette mobilisation a été très largement suivie par FO avec les élus et adhérents de l'Union syndicale Solidaires sur le piquet de grève dès 4 heures du matin au dépôt de Saint-Herblain.

Ce vendredi 10 février, dans le cadre d'un appel à une semaine de débrayages, l'équipe FO Semitan a conclu celle-ci en interpelant les élus à l'occasion du Conseil Métropolitain consacré au vote du budget. FO dénonce la décision qu'a prise la direction de manière unilatérale d'arrêter les Négociations Annuelles Obligatoires 2023 sans donner satisfaction aux revendications salariales (+ 6,2 %).

À l'issue de cette rencontre matinale, le Président de la Semitan a répondu aux élus qu'il regrettait que les NAO ne soient pas signées et que l'on resterait à 4 %. Il considère que c'est une belle avancée alors que, dans les faits, l'inflation continue d'augmenter.

Face à la surdité de leur employeur, FO Semitan a décidé d'appeler à une journée "zero tram, zéro bus" le 23 février prochain, à l'occasion du match de football FC Nantes - Juventus de Turin. ■

Nicolas Toquec
et Laurent Fournel
Délégués syndicaux FO Semitan

Métaux de Nantes et région

La section FO Zinq Nantes réclame des augmentations de salaire

L'entreprise Zinq Nantes située à Carquefou (ex Société Nantaise de Galvanisation depuis son rachat par le groupe Zinq Europe le 4 octobre 2022), est un prestataire de traitement et finition de surfaces métalliques.

Les deux organisations syndicales FO et CGT, représentatives au sein de l'entreprise, ont appelé les salariés à faire grève le 19 janvier, à l'issue de la première réunion de NAO dont les propositions de la direction étaient bien en dessous de leurs attentes :

- 4 % d'augmentation générale,
- 1 % d'augmentation individuelle, la révision des coefficients
- Augmentation du budget OS de 1.09 % à 1.57 % de la masse salariale
- Mise en place d'une prime trimestrielle d'assiduité de 100€ (conditionnée à ce que le taux d'absentéisme ne dépasse pas 8 % sur l'année 2023 ; si le taux dépasse, cette prime ne sera pas reconduite en 2024) avec les conditions suivantes :
  - 100 € si absence = à 1 jour
  - 50 € si absence = ou < à 3 jours,
  - 25 € si absence = à 5 jours

La direction ajoute 50 € si le salarié n'a pas d'accident pendant la période de référence.

Dans un contexte de mécontentement général envers la direction, les salariés ont décidé de faire grève.

La direction, avec l'avis de la direction générale du groupe Zinq france, a décidé de ne pas céder aux revendications des grévistes qui demandaient une augmentation générale de 6 %.

100 % des salariés de la production de galvanisation et de peinture étaient à l'arrêt, avec les bureaux réception et commerciaux, ce qui représente 95% de grévistes. Ceci ne s'est jamais produit depuis des décennies dans l'entreprise.

La reprise du travail a eu lieu le 25 janvier, la direction restant sur sa position « *pas de reprise de travail, pas de négociation* ».

Le 2 février lors de la dernière réunion de NAO la direction n'est pas revenue sur ses positions, ce qui a abouti à un procès-verbal de désaccord avec les propositions ci-dessus.

FO a tout de même obtenu que la direction générale du groupe se déplace sur le site de Nantes les 8 et 9 février et accepte de rencontrer les organisations syndicales.

Au-delà des revendications salariales, les salariés ont exprimé à travers cette mobilisation, un mécontentement total envers la direction du site de Nantes. ■

Luc Guillard
Délégué syndical FO Zinq Nantes

Sherwin-Williams

Nouvelle implantation FO dans la Chimie

Le 19 décembre dernier, les salariés de Sherwin-Williams ont entamé une semaine de grève pour l'augmentation des salaires, avec le soutien de l'Union départementale.

La Direction a bloqué les compteurs à 4%, loin des 6,2% d'inflation.

Dans le cadre de cette bagarre revendicative, une nouvelle section syndicale FO a été créée dans la Chimie, autour des camarades Samy Babou et Yacine Boughanem.

Polyclinique de l'Europe

Excellents résultats pour FO

À la Polyclinique de l'Europe, FO a encore une fois brillament remporté les élections professionnelles, obtenant 71,19 % de représentativité à la Polyclinique de l'Europe suite au 1er tour des élections professionnelles.

Voici les résultats ci-dessous :

	Suffrages valablement exprimés	CFDT		FO	
		Nombre de bulletins reccueillis par la liste	% de représentativité	Nombre de bulletins reccueillis par la liste	% de représentativité
1er collège	47	10	21,28%	37	78,72%
2ème collège	71	24	33,80%	47	66,20%
Total	118	34	28,81%	84	71,19%

Métaux de Saint-Nazaire

FO en tête à Daher

À l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées en ce début d'année 2023 au sein de Daher, FO reste la 1ère organisation syndicale de Loire-Atlantique avec une représentativité de 40,51% (43,95% au niveau des OS représentatives : exclusion CFTC et CGT).

FO obtient 3 sièges sur 4 au 2ème collège et 6 sur 11 au pemier collège.

Textile d'Ancenis et région

INTERVIEW

FO signe l'accord salarial chez Aplix

Véronique Bréger, salariée d'Aplix et déléguée syndicale Force Ouvrière dans cette entreprise, élue du personnel et secrétaire du CSE, participant par ailleurs régulièrement aux négociations nationales de la convention collective de la chimie, nous a accordé une interview suite à la signature d'un accord salarial dans son entreprise Aplix.

« En tout début d'année tu as raconté au bureau de l'Union départementale FO 44 dont tu es membre, comment chez Aplix, les salariés, avec Force Ouvrière, ont obtenu une augmentation significative des rémunérations. Mais pour commencer, peux-tu en quelques mots nous restituer le contexte de l'entreprise ?

Tout d'abord Aplix, qui est une entreprise familiale, est aujourd'hui un groupe international (des implantations aux États-Unis, Brésil, Chine…), l'un des leaders mondiaux de fabriquant de systèmes de fixations-fermetures auto-agrippants textile ou plastique (type "Velcro" la marque concurrente d'Aplix, plus connue…).
Aplix, qui dépend donc du secteur de la chimie, compte environ 1 000 salariés à travers le monde. Depuis 2018, la Directrice (petite fille du fondateur) tente d'impulser une nouvelle orientation moins familiale à la gestion de l'entreprise, couplée à une recherche de « profitabilité » accrue. Des ouvriers et des employés, mais aussi des cadres ont été malmenés et certains écartés sans ménagement, certaines procédures judiciaires sont encore en cours d'ailleurs. L'organisation de la production a été profondément modifiée, le travail en 5/8 en grande partie abandonné.

Et donc, quelle situation en 2022 pour les salariés, en termes d'emploi et de salaire ?

Encore 500 en 2021 sur les 2 sites en France au Cellier et à Pontchâteau (le Cellier étant le plus important et le siège social) et alors que l'entreprise continue à se développer, à fin 2022 nous ne sommes plus que 454. La Direction est à la peine dans la recherche de nouvelles recrues, à n'en pas douter le niveau de rémunération proposé, avec des horaires de travail décalés, n'y sont forcément pas pour rien.

Et fin 2022 s'engagent des négociations salariales…

Oui, particulièrement à la demande de Force Ouvrière (65% des voix aux élections professionnelles en 2019) soutenue par la CGT. Étonnamment, la Direction, qui pourtant « pleure » régulièrement au CSE sur ses difficultés à faire face à la conjoncture, ne vient pas les mains vides. D'ailleurs, au regard, et de ses problèmes de recrutement, et de l'inflation galopante, peut-elle se le permettre ? D'autant que, grâce notamment aux informations que nous diffusons régulièrement, les salariés revendiquent. Comme partout, c'est légitime. Pour autant la section Force Ouvrière considère que les propositions de la Direction ne sont pas suffisantes. N'oublions pas que suite à la quasi suppression des 5/8, nombre d'entre eux ont perdu également les primes afférentes. Avec l'inflation, c'est la double peine sur leur pouvoir d'achat, et le SMIC a rattrapé les 6 premiers niveaux de rémunérations conventionnelles ! Or, la médiane des salaires dans les ateliers, c'est justement le 7ème niveau… donc 5 centimes de l'heure au-dessus du SMIC.

Alors la section décide de ne pas signer ?

Oui, mais d'abord il nous faut savoir s'il est possible d'engager le rapport de force. Et comme pour les élections, nous décidons d'aller voir chaque salarié, avec une question simple et directe : *« Êtes-vous prêt à la grève sur cette question des salaires ? »*. Se lever à 3 h du matin pour aller voir les collègues, c'est vraiment pas un problème. Les horaires décalés, on connaît, moi-même j'ai pratiqué tous les jours pendant des années même si aujourd'hui mes responsabilités syndicales m'en exonèrent régulièrement. En 2 ou 3 jours, tous les collègues ont été vus ou presque, et la réponse à la question est très majoritaire et sans ambiguïté : OUI.

Vous vous armez donc pour engager le bras de fer ?

Et oui, résolus et déterminés, nous retournons autour de la table des négociations dans les heures qui suivent pour revendiquer des augmentations à hauteur de l'inflation galopante qui met les salariés dans des situations financières compliquées. La Direction lâche alors 0,5% de plus, donc 4,5% en moyenne. Non sans un certain mépris, elle assortit sa proposition d'un chantage on ne peut plus mal venu. Elle précise en effet que si nous n'acceptons pas son projet d'accord, elle reviendra à sa proposition initiale de 3,5%…
N'empêche, la Direction a-t-elle elle-même mené son enquête sur une possible grève à Aplix ? A-t-elle eu vent des résultats de notre propre enquête ? Toujours est-il qu'au final, c'est 4,5% d'augmentation des salaires de base pour les Ouvriers/Employés, 4% pour les Tam, et des rallonges pour les enveloppes des augmentations individuelles. Les primes paniers progressent de 6%, la prime transport progresse également comme celle d'astreinte, la mutuelle jusqu'ici prise en charge à 70% par l'employeur, le sera maintenant à 80% pour les non cadres… et l'accord porte les rémunérations au-dessus du SMIC dès le niveau 1 !
Dès lors, le 5 janvier, FO et CGT qui auront travaillé ensemble dans cette période, sortent un tract qui souligne que *« L'ensemble des propositions représentent une augmentation de 6%… »*
Après consultation des salariés, FO et CGT ont décidé de signer l'accord. »

LES Assemblées Générales

Congrès de l'Union locale d'Ancenis

À une semaine du début de la mobilisation pour le retrait de la contre-réforme des retraites, l'Union locale FO d'Ancenis a réuni plus de quarante militants lors de son Congrès le 12 janvier dernier, sous la présidence d'Adrien Leclerc, secrétaire-adjoint de l'Union départementale.

Expression de la forte implantation de Force Ouvrière dans le bassin industriel d'Ancenis, le rapport moral a été réalisé à plusieurs voix pour rendre compte de l'activité des sections FO Manitou BF, Fonderie Bouhyer, Laïta, Toyota, Aplix, Dopharma… ainsi que des retraités.
Parmi ces interventions, Jonathan Lucas est notamment revenu sur la signature par FO Manitou BF de l'accord NAO 2023, marqué en particulier par une augmentation générale de salaire de 5,4 % pour les non-cadres.

Serge Richard, pour la section FO de Toyota, a rappelé la manière dont les salariés, à l'appel de leurs organisations syndicales, se sont saisis de la grève à compter du 5 décembre 2019 et des différentes grèves qui ont eu lieu depuis pour l'augmentation des salaires. C'est dans un contexte similaire que s'ouvrent les NAO 2023 à la mi-février.
Chrisophe Viau est quant à lui revenu sur la grève puissante des salariés de la Laïta qui a permis d'arracher une revoyure permettant de porter à 6 % l'augmentation générale des salaires sur l'année 2022.

Le Congrès a adopté les rapports moral et de tréosérie et élu ses instances.
Serge Richard est ainsi devenu secrétaire général de l'Union locale. Il succède au camarade Christophe Viau. ■

Organismes sociaux 44

Ce 30 janvier se tenait l'Assemblée Générale des syndiqués FO des organismes de Sécurité sociale de Loire-Atlantique sous la présidence d'Éric Pelard. Devant une trentaine de participants, Frédéric Neau y représentait la Fédération.

De la CPAM à l'UGECAM, en passant par la CARSAT, l'URSSAF, la CAF, c'est bien toute la Sécu, pour les assurés et leurs droits, comme pour ses agents, leurs conditions de travail et de rémunération, qui est mise en coupe réglée.
Pour Frédéric Neau, les Directions n'ont en tête qu'économie de gestion : la fusion CAF/CPAM à Nice semble être une première étape vers une fusion nationale. Il évoquait également le projet de « paiement à la source » : un danger sur lequel L'OS reviendra… La volonté gouvernementale de mettre à bas tout le paritarisme perdure.

Constatant le combat mené par FO notamment à la CARSAT, les salariés de nouveau nous rejoignent. C'est de bon augure pour les batailles en cours, et pour les élections fin 2023.

Adrien Leclerc, au nom de l'Union départementale, est revenu sur la mobilisation contre les 64 ans et l'accélération du calendrier Touraine. C'est la mère des batailles. Une victoire embarquerait toutes nos revendications, particulièrement celles en défense de toute la Sécu.

À l'occasion de cette assemblée générale annuelle, Nathalie Boisseau a été réélue secrétaire du syndicat. ■

SNUDI FO 44 - 20 janvier 2023

L'assemblée générale du SNUDI FO 44 a réuni 40 collègues vendredi 20 janvier dans les locaux de l'Union départementale FO à Nantes. Elle s'est tenue en présence de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique et de Edeline Reix, membre du bureau national du SNUDI.

Anne Yziquel, secrétaire du SNUDI FO 44 a fait état du nombre croissant d'adhérents au syndicat pour 2022, avant de présenter le rapport moral.
Sur les formations en constellations, il faut poursuivre la bagarre engagée depuis 2 ans pour faire reconnaître nos droits à choisir nos formations et pour obliger l'administration à prendre en compte les temps partiels et la possibilité de déduire les heures de réunions d'informations syndicales des temps de formation en constellation (= collaborative). Malgré l'obstruction de la DASEN nous avons réussi à obtenir gain de cause pour les collègues qui ont fait appel à nous.
Concernant les élections professionnelles, FO est passée en deuxième position dans la fonction publique au plan national. Elle reste première dans la fonction publique d'État, seconde dans la fonction publique hospitalière et 3ème dans la fonction publique territoriale.
En Loire-Atlantique, FO conserve 1 siège en CAPD et 1 en CSA SD (ex-CTSD). Nous gagnons aussi un siège en CCP (Commission Consultative Paritaire) pour les AESH et AED.

Pour 2023, nos objectifs sont les suivants :
- Continuer à développer nos implantations dans les écoles : continuer à organiser des RIS partout où nous avons des syndiqués, mettre en relation les collègues syndiqués d'un même secteur pour qu'ils puissent se soutenir entre eux, échanger des infos et s'organiser quand il y a des mobilisations ;
- Former nos adhérents : à l'Union locale de Saint Nazaire ou à l'Union départementale de Nantes. Mais aussi lors de journées de formation au syndicat : cette année par exemple il y a eu des formations pour les AESH pour connaître ses droits en lien avec la section départementale de la FNEC FP FO ;
- Développer nos outils de communication (site Internet, formations pour le site) et être plus présents sur les réseaux sociaux (remise en route de facebook et twitter, instagram) ;
- Être plus visibles lors des manifestations et communiquer sur les lieux de regroupement ; acheter des drapeaux, banderoles, poster les informations de rendez-vous sur les réseaux sociaux...

Nos syndiqués ont été invités à participer au congrès de la FNEC à Angers du 5 au 9 juin.

Puis Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD FO 44, a présenté le bilan de la journée de grève et des manifestations du 19 janvier et a abordé la suite de la lutte notamment avec la journée de grève du 31 janvier appelée par l'intersyndicale et la proposition que partout se tiennent des réunions de salariés avec les syndicats.

Claire Auffret est ensuite intervenue sur le rapport financier. Puis Edeline Reix, membre du Bureau national, a expliqué qu'une semaine de grève générale ferait bouger le gouvernement mais qu'il faut l'organiser.

Bloquer cette réforme, c'est bloquer la politique de ce gouvernement et lutter contre la logique de destruction du statut des professeurs des écoles ainsi que contre la dégradation de nos conditions de travail (22 postes en moins prévus en Loire-Atlantique pour la prochaine rentrée). Salaires, évaluation d'écoles, constellations, inclusion, effectifs... des combats que nous pourrons mener si nous bloquons cette réforme. Par des assemblées générales, des communications aux écoles (exemple de la visio de Sainte-Pazanne), en informant les collègues syndiqués sur la caisse de grève, en diffusant la déclaration d'intention de grève jusqu'aux vacances, nous organisons la grève.
Quelques journées d'action ne suffiront pas : il faut un mouvement massif et continu.

Une motion contre la réforme des retraites a été votée à l'unanimité. ■

Anne Yziquel
Secrétaire du SNUDI-FO 44

SNFOLC 44 - 27 janvier 2023

Le 27 janvier, une quarantaine de camarades étaient présents à l'assemblée générale du syndicat national FO des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique. C'était une AG combative durant laquelle décision a été prise de rassembler les collègues le 1er mars à Nantes et St Nazaire pour préparer la riposte face à la décision de supprimer la techno en sixième.
Par ailleurs, de nombreuses interventions ont eu lieu sur la situation dans les établissements et en particulier sur le manque de moyens, et la présence de plus en plus nombreuses d'élèves à profils particuliers relevants parfois de l'éducation spécialisée (campagne à venir).
Cette assemblée générale fut également l'occasion de renouveler le bureau.

Enfin, dans le cadre de la réforme des retraites, une motion a été votée à l'unanité. ■

Patrick Bourget
Secrétaire du SNFOLC 44

Motion des syndiqués du SNFOLC 44
réunis en Assemblée Générale le vendredi 27 janvier 2023 à Nantes

Au lendemain de la mobilisation du 19 janvier, nous constatons que la grève a été massive et les manifestations gigantesques.
Nous réaffirmons notre refus de tout report de l'âge légal de départ à la retraite et tout allongement de la durée de cotisation.
Nous demandons le retrait de la réforme Borne-Macron et le maintien de tous les régimes spéciaux.
Nous avons pris connaissance de la proposition de l'appel de l'intersyndicale d'une nouvelle journée de grève le 31 janvier.
Des HIS et des AG se sont tenues toute la semaine et d'autres vont se tenir afin de discuter des suites de la mobilisation.
Nous appelons l'ensemble des collègues à y participer et à se réunir partout pour mobiliser massivement le 31 janvier et discuter de la reconduction de la grève.
Nous communiquons cet appel à tous nos collègues et aux organisations syndicales afin qu'elles s'en saisissent.

Fait à Nantes le 27 janvier 2023

SPASEEN FO 44 - 27 janvier 2023

De g. à d. : Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD FO 44 ; René Richard, secrétaire du SPASEEN-FO 44 ; Laure Chebardy, secrétaire du SPASEEN FO 49

Le vendredi 27 janvier s'est tenue l'AG annuelle du SPASEEN-FO 44 (personnels administratifs de l'Éducation nationale) avec 25 participants en augmentation par rapport à 2021.
Après une intervention de Michel Le Roc'h au nom de l'UD FO 44, le premier point à l'ordre du jour a bien sûr été la bataille contre le projet de réforme des retraites.
Le SPASEEN-FO est présent dans toutes les manifestations, soit derrière la banderole départementale, soit dans le cortège des personnels du rectorat.
Après un rapport d'activité et un rapport de trésorerie votés à l'unanimité, le conseil syndical a été élu. Hanitra Rasoamaharo a été élue nouvelle trésorière en remplacement de l'actuelle trésorière qui devient son adjointe.
Pour finir, avant le repas fraternel, le SPASEEN-FO a commencé à réfléchir à la délégation qui sera mandatée pour participer au congrès national du syndicat et de la fédération qui se tiendront début juin à Angers. ■

René Richard
Secrétaire du SPASEEN-FO 44

L'Oeil de L'OS

L'Os a lu

« Le facteur sonne toujours deux fois » est le titre d'un roman policier écrit par l'américain James M Cain, publié en 1934. Ce livre, qui décrit les aventures tumultueuses d'un couple d'amants déterminé à tuer le mari de la femme, a depuis été adapté de nombreuses fois au cinéma. Pour la Poste française, il semblerait que la nouvelle devise soit plutôt maintenant « Le facteur sonne un jour sur deux ». On a appris en effet récemment que la Poste va, à partir de mars, lancer des expérimentations visant à réorganiser les tournées des facteurs dans 68 sites, ce qui aboutira à la suppression de la tournée quotidienne, identique tous les jours. Pour justifier cette décision, la Poste invoque la baisse continue des volumes courrier et parle de «simple réorganisation», les facteurs ayant une tournée définie un jour, puis une autre le lendemain. Ce n'est pas l'avis de la fédération FO Com qui dans un communiqué du 9 janvier, rappelle le *« rôle social que représentent les factrices et facteurs auprès des usagers »* déplore la *« dégradation d'un service public apprécié de tous pour sa proximité »* et conclut *«ce type d'organisation de travail en alterné ne pourra, à court ou moyen terme, que mener à une diminution importante du nombre des factrices et facteurs.»*. Cette mesure, que la Poste veut présenter comme technique, n'est rien d'autre qu'une étape supplémentaire dans la dégradation des services publics, elle trouve sa place dans toute une série d'attaques contre eux, attaques dont on peut résumer la philosophie par une formule simple *« On ferme ! »*.

Dans le domaine de la santé, vital au sens premier du terme, l'état catastrophique de l'hôpital public n'est pas le résultat d'une quelconque fatalité, mais celui de décennies de politiques de rentabilité appliquées à ce secteur. A l'été dernier, une enquête menée par Samu urgences, le syndicat dont Braun, l'actuel ministre de la santé a été président, reconnaît la gravité de la situation. Cette enquête menée auprès de 331 services d'urgence, dans 92 départements, délivre ce constat inquiétant : *« Dans ce contexte, l'accès aux soins urgents et aux soins non programmés sont menacés et les structures d'urgence sont mises en surtension »*, on y apprend que 42 établissements ont fermé leur services d'urgence la nuit, et 23 le jour, que 95% des établissements interrogés déplorent un manque de lits pour accueillir les patients. Face à ce désastre, Braun entend pourtant poursuivre la sinistre œuvre de son prédécesseur Véran en martelant : *« il n'y a pas de fermetures d'urgences »*, osant déclarer lors de sa venue au CHU de Nantes en juillet 2022 *« il faut arrêter avec ce terme (…) c'est un terme qui fait peur »* ! Incroyable méthode qui consiste à nier les problèmes pour éviter de s'y attaquer !

Début décembre 2022, Matignon dévoile un plan annonçant de potentielles coupures d'électricité qui affecteraient de nombreux secteurs, les écoles, les transports, l'industrie… Ironisant sur ces décisions, l'éditorialiste du Figaro écrit : *« À l'instar d'un pays pauvre, la sixième puissance économique mondiale a manqué de masques et s'apprête désormais à vivre au rythme des coupures de courant…»*

« La loi du plus riche »

« Comme chaque année, tandis que s'ouvrait le forum économique de Davos, réunissant les plus gros nababs de la planète, Oxfam a publié son traditionnel rapport sur les inégalités mondiales[1]. Alors que d'aucuns voudraient nous décrire un monde de « crises permanentes », dans lequel les travailleurs n'auraient d'autre choix que de consentir à tous les sacrifices, au nom du « bien commun », ce document nous livre une réalité bien différente… La branche française de l'ONG propose par ailleurs un focus sur la situation dans notre pays. Jetons-y un œil !

On apprend notamment qu'en France, depuis mars 2020, à eux seuls, les 10 premiers milliardaires ont augmenté leur fortune de 189 milliards d'euros, l'équivalent de deux ans de facture de gaz, d'électricité et de carburant des Français. Tout un symbole, le plus fameux d'entre eux, Bernard Arnault, assis sur un magot de 179 milliards d'euros, est désormais l'homme le plus riche de la planète…

Mais surtout, ce que confirme l'étude, c'est qu'après le jackpot du covid, la guerre en Ukraine semble bel et bien devenue la nouvelle machine à cash des « ultra-riches ». Oxfam pointe ainsi le cas des 95 plus grandes entreprises de l'énergie et de l'agro-alimentaire, qui, dans la foulée du conflit, ont multiplié leurs profits par 2,5 (plus de 300 milliards d'euros), tout en redistribuant 84 % des gains supplémentaires… à leurs actionnaires !

Au plan national, ce phénomène explique également la hausse fulgurante des fortunes de milliardaires comme Rodolphe Saadé (3ème fortune de France), dirigeant de l'entreprise de fret maritime CMA-CGM, ou encore Carrie Perrodo (9ème), actionnaire majoritaire de la firme pétrolière Perenco, qui ont bondi, respectivement, de 28,5 milliards d'euros et de +40 %, rien qu'en 2022. Au vu de ces éléments, l'origine de l'inflation apparaît, tout d'un coup, moins obscure !

Les conséquences d'une telle situation sont, quant à elles, bien connues : le rapport rappelle d'ailleurs les propos d'Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains et l'extrême pauvreté, constatant que nous assistons, en France, à une hausse de la pauvreté d'une ampleur *« inédite depuis de très nombreuses années »*.

Ironie de l'histoire, alors que le gouvernement, la main sur le cœur, prétend protéger les Français contre la « vie chère », à coups de petits chèques ou de ristournes sur le carburant, mais sans augmentation de salaire – cela va de soi ! –, on note que la somme totale des « aides publiques » aux entreprises a atteint, au minimum, 200 milliards d'euros en 2021 !

Le montant de la douloureuse, quant à lui, est bien sûr gagé sur le dos des travailleurs. Dernier exemple en date avec la contre-réforme des retraites, dont l'objectif « très officiel » consiste à résorber un prétendu déficit de 12 milliards d'euros par an, soit à peine 2 % de la fortune des milliardaires français…

Est-il nécessaire de commenter ? ■

[1] *Titre de l'édition 2023 du rapport d'Oxfam : La loi du plus riche*

« La guerre, c'est la paix »[1]

« 413 milliards d'euros ! C'est le montant faramineux de la prochaine loi de programmation militaire (LPM) pour la période 2024-2030, présentée par Emmanuel Macron à l'occasion de ses vœux aux armées, sur la base aérienne de Mont-de-Marsan (Landes). Une hausse de 30 % par rapport à la précédente LPM de 2019-2025, soit une moyenne de 59 milliards d'euros par an, ce qui pousse le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, à se féliciter : *« en 2030, le budget des armées aura doublé depuis 2017 »*. Dans le même temps, c'est l'ensemble des pays européens membres de l'Otan qui voient, tour à tour, leurs dépenses d'armement s'envoler…

« Ces 413 milliards ne permettent pas de dessiner à eux seuls le nouveau visage de nos armées pour le siècle qui commence. Mais ils amorcent un investissement inédit, un changement profond qui sera ensuite irréversible », précise le président de la République, comme pour mieux enfoncer le clou.

Puis, dans un contexte où grandit le risque de voir la guerre en Ukraine dégénérer en un conflit de plus grande ampleur, il ajoute : *« ces efforts seront à proportion des dangers, c'est-à-dire considérables. […] Nous devons avoir une guerre d'avance. »*

Dans un pays marqué par les pénuries de médecins et d'enseignants, alors que le gouvernement annonce des coupes budgétaires d'une ampleur inédite dans les services publics, d'ici 2027, au prétexte de *« rembourser la dette »*, un tel arbitrage en dit long, en tout cas, sur son sens des priorités !

Comme si cela ne suffisait pas, Emmanuel Macron confirme également le doublement des effectifs de réservistes, au nombre de 40 000 actuellement. En outre, une enveloppe de 200 millions d'euros est prévue, afin que le régime de Zelensky puisse acquérir les équipements militaires de son choix, directement auprès des industriels. Nul doute que nos marchands de canons nationaux apprécieront le geste !

Dans son registre désormais habituel de chef de guerre, Jupiter exige bien sûr *« la mobilisation de tous »* et plus particulièrement celle des jeunes. Ainsi, alors qu'il liquide les lycées professionnels et vide les universités à l'aide de « Parcoursup », dans le même temps, selon lui, *« le service national universel (SNU) nous permettra de disposer d'une jeunesse parée à tous les périls »*…

« On croit mourir pour sa patrie, on meurt pour des industriels », écrivait fort justement Anatole France, au lendemain du carnage de la Première Guerre mondiale.

Un siècle plus tard, on se demande bien vers où ces gens sont en train de nous emmener… ■

[1] *George Orwell, 1984*

L'Os a lu

le journaliste allant jusqu'à se demander si *« comme lors de la crise sanitaire, les cabinets de conseil (McKinsey) ont été sollicités pour gérer la misère énergétique… »*.

On retrouve dans ces dispositions d'un État en appelant aux efforts de chacun, la sinistre méthode de renversement des responsabilités qui a prévalu pendant la crise sanitaire. De la même façon que le gouvernement a tenté de faire croire que la propagation du virus était due aux comportements des français et non à sa propre incurie, il entend faire payer à la population les conséquences de ses propres choix politiques. On aurait en effet tort de voir dans ces potentiels «délestages» des mesures découlant de la guerre en Ukraine ou dues à de malencontreuses chutes de température, qui en hiver, c'est bien connu, ne sauraient être anticipées… Là encore, aucune fatalité dans ces annonces qui sont la conséquence du changement de statut d'EDF en 2004 (qui devient alors une société anonyme), de l'ouverture à la concurrence (sacro-sainte règle de l'Union européenne) pour les professionnels, de l'ouverture de son capital à des investisseurs privés qui, pour l'essentiel, se sont contentés de commercialiser l'électricité achetée à EDF sans investir dans la production, ce qui aurait limité leurs profits.

Confinement, coupures d'électricité, voilà les mesures d'un gouvernement qui prétendait vouloir faire rentrer la France dans la modernité, en finir avec le vieux monde et ses méthodes archaïques !

Toutes les atteintes aux services publics ont leur logique, celle qui prévaut dans la réforme des retraites de Macron, à savoir la réduction des déficits publics exigée par la Commission européenne, ce qui aboutit, selon la formule de notre secrétaire général Frédéric Souillot, à nous infliger « deux ans fermes ». Cette exigence n'est pas récente, c'est en mars 2002, que le sommet européen de Barcelone (où siégeaient pour la France Chirac et Jospin) préconise *« d'allonger de cinq ans l'âge de départ effectif à la retraite »*. Depuis, l'Union européenne n'a cessé de multiplier les injonctions en ce sens. Reporter aujourd'hui de deux ans l'âge légal de départ à la retraite n'a qu'un objectif : économiser deux ans de versement de retraites (dépenses depuis Maastricht considérées comme des dépenses publiques, alors que bien sûr, dans le privé, ce sont des cotisations). La sacro-sainte réduction des déficits publics ne s'applique pas par contre quand il s'agit d'exonérer de milliards d'euros les cotisations sociales patronales (75 milliards en 2022), baisse de recettes qui creuse d'autant ces mêmes déficits.

On l'aura compris, comme le dit le titre d'un article du site Le Monde du 9 janvier, *« Retraites, une réforme faite pour rassurer les marchés financiers »*, cette réforme vise à s'attaquer à des services publics qui, parce qu'ils représentent autant d'obstacles aux profits du capital financier, sont des anomalies dans une société capitaliste. Pour les militants ouvriers, les défendre, ce n'est pas seulement défendre un ensemble de prestations au service d'assurés, c'est aussi défendre les valeurs de la République sociale contre les appétits des requins de la finance. ■